



Processus d'admission programmée

Hébergement Thérapeutique Maison des Adolescents du Calvados

1ere étape :

Envoyer à l'hébergement thérapeutique le formulaire de demande d'admission ; date d'enregistrement de la demande –

2ème étape :

étude des demandes par l'encadrement de l'HT-

Réf au doc « demande d'admission » rubrique « critère d'admission »

Prise de contact téléphonique si nécessaire avec le demandeur

3ème étape :

Prise de rdv avec le demandeur et les responsables de l'hébergement sur le site de Cairon (ou autre).

- étude sur l'adéquation entre le projet de vie du jeune et l'HT
- délais de réponse : une semaine
- validation ou notification du refus de la prise en charge du jeune

4ème étape :

Rencontre avec le jeune, la famille et le tiers demandeur (si tel est le cas) organisée par le médecin psychiatre et la chef de service. Cet entretien aura lieu à la Maison des Adolescents du Calvados.

Entretien en trois temps par l'encadrement de l'HT :

- premier temps avec le tiers, la famille, le jeune
- deuxième temps : avec le jeune et l'encadrement pour évaluer son état psychique, sa relation au tiers, à sa famille pour formuler par la suite des hypothèses de travail
- troisième temps : avec le jeune et sa famille pour évaluer les attentes et aborder des objectifs pouvant s'inscrire dans le contrat d'accueil.

5ème étape :

Signature du contrat avec la famille et le jeune qui aura lieu à l'Hébergement Thérapeutique.

Nous évaluons le processus d'admission peut se dérouler pendant plusieurs semaines afin de permettre l'adhésion du jeune et de sa famille, ainsi que l'engagement dans une démarche d'aide éducative et de soin.

Processus d'admission « rapide »

Hébergement Thérapeutique
Maisons des Adolescents du Calvados

Délais de réponse : une semaine

Lors de la demande, il y aura si nécessaire une évaluation psychiatrique pour s'assurer que le jeune n'est pas en décompensation psychique aigüe.

1^{ère} étape :

Prise de contact par téléphone aux responsables de l'HT

2^{ème} étape :

- évaluation de la demande
- prise de contact auprès du représentant légal pour accord de principe

3^{ème} étape :

Réponse au demandeur pour admission ou refus motivé.

4^{ème} étape :

Accueil physique du jeune, signature du contrat d'accueil « admission rapide ».

Durant les deux semaines d'accueil du jeune aura lieu le déroulé suivant :

- un entretien - consultation avec le jeune puis un temps avec les parents et le jeune.
- une note de synthèse faite par l'équipe de l'HT.
- une synthèse autour du jeune avec des interlocuteurs du secteur hospitalier, des services du conseil général du calvados, de tout autre partenaire pouvant être pertinent dans l'évaluation de la situation donnée.

5^{ème} étape :

Organisation de la sortie et remise d'une note de synthèse contenant le bilan de l'équipe de l'HT, le bilan de la rencontre avec les partenaires et les préconisations.

**Processus d'admission « rapide »
Suite à une hospitalisation**

Hébergement Thérapeutique
Maisons des Adolescents du Calvados

Délais de réponse : une semaine

1^{ère} étape :

Prise de contact par téléphone aux responsables de l'HT et envoi par fax du formulaire de demande d'admission.

2^{ème} étape :

- évaluation de la demande
- prise de contact auprès du représentant légal pour accord de principe

3^{ème} étape :

Réponse au service d'hospitalisation pour admission ou refus motivé.

4^{ème} étape :

Accueil physique du jeune, signature du contrat d'accueil « admission rapide ».

Durant les deux semaines d'accueil du jeune aura lieu le déroulé suivant :

- Un entretien - consultation avec le jeune puis un temps avec les parents et le jeune.
- Une note de synthèse faite par l'équipe de l'HT.
- une synthèse autour du jeune avec des interlocuteurs du secteur hospitalier, des services du conseil général du calvados, de tout autre partenaire pouvant être pertinent dans l'évaluation de la situation donnée.

5^{ème} étape :

Organisation de la sortie et remise d'une note de synthèse contenant le bilan de l'équipe de l'HT, le bilan de la rencontre avec les partenaires et les préconisations.